



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau des concours et des examens professionnels**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**N° NOR AGRS1728299C**

**Note de service**

**SG/SRH/SDDPRS/2017-818**

**17/10/2017**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2017

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) – Session 2017

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DAAF  
 ADMINISTRATION CENTRALE  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 MTES - FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA

**Résumé :** Télé-procédure d'inscription aux concours d'accès aux IRA (session 2017).

Les Instituts régionaux d'administration (IRA) sont des écoles d'application à vocation interministérielle, situées à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes. Leur principale mission est d'assurer la formation professionnelle initiale, après concours, des **attachés d'administration** des différents services de l'État.

Les concours d'accès aux IRA sont le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères.

Fonctionnaires d'administration générale, les attachés sont chargés de missions variées : gestion des ressources humaines, financières et matérielles, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets, etc.

Pour information :

- Le concours interne est réservé aux candidats déjà en poste dans l'administration (fonctionnaires ou agents non titulaires), totalisant au moins 4 ans de services publics ;
- Le troisième concours est ouvert aux candidats ayant une expérience d'au moins 5 ans dans le secteur privé, en tant qu'élu local ou en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association ;
- Le concours externe s'adresse aux candidats titulaires au minimum d'une licence ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Les lauréats des concours externe, interne et du 3ème concours d'accès à chaque IRA suivent une formation professionnelle initiale d'un an dans l'un des cinq instituts mentionnés ci-dessus avant leur affectation sur un poste (environ 600 à 700 postes par an).

**Les inscriptions aux concours de la session 2017 se dérouleront du 24 octobre 2017 à 9h (heure de Paris) au 30 novembre 2017 à 18h (heure de Paris).**

Les informations détaillées relatives à ces concours (dispositifs de préparation, épreuves, annales, rapports de jury, ...) sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/ecoles-de-formation/ira-et-ena/ira/concours-dacces-aux-instituts-regionaux-dadministration>

Le service d'inscription en ligne sera accessible, à partir du 24 octobre 2017, à l'adresse suivante :

<https://inscription-ira.fonction-publique.gouv.fr/teleinscription/do/inscriptionInternet?natureConcours=generaliste>

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE